



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
de la Région Pays de la Loire**

Rapport annuel portant sur l'année 2025

Validé lors de la réunion du 9 avril 2026, après une présentation le 12 mars 2026

En application des articles L. 411-1 A et R. 411-22 à R. 411-30 du Code de l'environnement, le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) de la région des Pays de la Loire a été institué par arrêté préfectoral régional n°2022-15 du 14 janvier 2022.

Nombre de membres (au 01/01/2025) : 34 dont 15 participants membres de la CEH

Nombre de démissions en 2025 : Une démission du CSRPN est enregistrée en 2025, ainsi qu'un retrait de la CEH. Au 31/12/2025, le CSRPN des Pays de la Loire comporte 33 membres dont 14 inscrits à la CEH.

Nombre de nouveaux membres en 2025 : 0.

En 2025, le conseil scientifique s'est réuni 5 fois en séance plénière. La commission « Espèces - habitats » (CEH) s'est réunie 5 fois. Il y a eu 3 consultations dématérialisées concernant 6 dossiers de dérogations aux espèces protégées.

Les avis rendus par le CSRPN sont disponibles ici : <https://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/2022-2026-a6457.html>

Les réunions ont été réalisées en mixte présentiel et visioconférence.

À noter que tous les dossiers déposés ont pu être examinés par le conseil (zéro avis tacite).

Tableau 1: Nombre de dossiers étudiés par catégories

Type avis	44	49	53	72	85	Région	Total
Autres (N2000, TVB, démoustication, EEE, doctrine...)		2			1	6	9
Création aires protégées (RN, APB)				1			1
DEP	22	19	4	8	11	1	65
Géologie (listes de sites)						1	1
Infos						12	12
Listes espèces ou habitats (déterminants Znieff, listes rouges...)						1	1
Plan de gestion aires protégées (RN, APB)	2	1		1	4	1	9
Plans d'actions espèces (nationaux et régionaux)						1	1
Total Résultat	24	22	4	10	16	23	99

1- Réunion en séances plénières

En 2025, le conseil scientifique s'est réuni 5 fois en séance plénière : les 06/02/2025 , 03/04/2025, 03/07/2025, 04/09/2025 et 06/11/2025.

Les sujets abordés sont mentionnés ci-dessous.

Avis du conseil :

- Dérogation Espèces Protégées (DEP) en 44 :
 - Avis sur une DEP en 44 portant sur la construction d'une usine de fabrication de laitier écologique pour la fabrication de ciment à Montoir-de-Bretagne
 - Avis sur une DEP en 44 concernant un contournement routier (pré-avis technique)
 - Avis sur une DEP en 44 concernant la coupe de Myrica gale sur la tourbière de Logné
 - Avis sur une DEP en 44 concernant la mise à 2x2 voies de la RD178 entre Viais et l'A83 et l'aménagement d'une voie réservée (second passage)
 - Avis sur une DEP en 44 concernant la construction d'un entrepôt IDEA à Montoir-de-Bretagne
 - Avis sur une DEP en 44 concernant la destruction de nids d'Hirondelle dans le cadre de la réfection des bâtiments d'une école à Petit-Mars
 - Avis sur une DEP en 44 concernant de la capture-relâcher pour la réalisation d'inventaires
 - Avis sur une DEP en 44 concernant le déplacement d'amphibiens à Missillac

- DEP en 49 :
 - Avis sur une DEP en 49 portant sur la création d'une plateforme logistique (AEU - ICPE) à Allonnes (second passage)
 - Avis sur une DEP en 49 concernant le parc éolien de Longuené pour le Faucon hobereau
 - Avis sur une DEP en 49 concernant l'opération Les Kalouguine à Angers
 - Avis sur une DEP en 49 concernant l'effarouchement avec rapaces du site SAS CET Bouyer Leroux à La Séguinière
 - Avis sur une DEP en 49 concernant la rénovation de l'aire d'autoroute de Trémentines sur l'A87
 - Avis sur une DEP en 49 concernant les travaux de restauration du cours d'eau du Verdun
 - Avis sur une DEP en 49 concernant la restauration du ruisseau de Marcé amont
 - Avis sur une DEP en 49 concernant la restauration et la renaturation de l'Argos à Chazé-sur-Argos
 - Avis sur une DEP en 49 concernant les travaux de démolition – reconstruction – réhabilitation de la ZAC Bourg du Plessis-Macé

- DEP en 53 :
 - Avis sur une DEP en 53 concernant l'extension d'une unité de méthanisation
 - Avis sur une DEP en 53 concernant le dossier de renouvellement et d'extension de la carrière de Vaiges (second passage)

- DEP en 72 :
 - Avis sur une DEP en 72 concernant un parc photovoltaïque au sol à Saint-Longis
 - Avis sur une DEP en 72 concernant le parc photovoltaïque au sol à La Ferté-Bernard
 - Avis sur une DEP en 72 concernant le parc photovoltaïque au sol à Lhomme
 - Avis sur une DEP en 72 concernant un projet photovoltaïque à Spay
 - Avis sur une DEP en 72 concernant un projet de renaturation du cours d'eau du Fessard sur la commune d'Oizé

- DEP en 85 :
 - Avis sur une DEP en 85 concernant la RD6
 - Avis sur une DEP en 85 concernant un projet de destruction d'un bâtiment sur la commune de Bellevigny
 - Avis sur une DEP en 85 concernant le projet OLONA 3 : parc d'activités portuaires et requalification du boulevard du « Vendée Globe »
 - Avis sur une DEP en 85 concernant la RD 938T entre Fontenay-le-Comte et l'Île-d'Elle
 - Avis sur une DEP en 85 concernant la création du lotissement « La Pépinière 2 » aux Herbiers
 - Avis sur une DEP en 85 concernant la restructuration de l'ancien site industriel Michelin à La Roche-sur-Yon
 - Avis sur une DEP en 85 concernant le renouvellement de la canalisation d'alimentation en eau potable du réservoir de Grues

- RNR et RNN :
 - Avis sur le plan de gestion 2026-2031 de la RNR Géologique
 - Avis sur le plan de gestion 2025-2036 de la RNR Marais de Brière
 - Avis sur le plan de gestion 2026-2037 de la RNR Marais communal du Poiré-sur-Velluire
 - Étude d'opportunité (diagnostic) du projet d'agrandissement du périmètre de la RNR Joreau
 - Avis sur le plan de gestion 2026-2031 de la RNR Marais de la Vacherie, avec agrandissement
 - Avis sur le plan de gestion 2025-2037 de la RNR Bocage humide les Cailleries
 - Avis sur le plan de gestion 2025-2036 de la RNR de la Ferme de Choisy

- Autres avis :
 - Avis sur la déclinaison régionale du Plan National d'Actions en faveur des libellules en Pays de la Loire (2025-2034)
 - Avis sur les arrêtés OLD en Maine-et-Loire et en Sarthe
 - Avis sur le classement du site Ramsar « Loire des confluences »
 - Avis sur les fiches d'inventaire du patrimoine géologique (une quinzaine de sites) suite à la validation de la CRPG
 - Avis sur les propositions de listes de flores à protéger au niveau régional
 - Avis sur la nécessité et l'intérêt de protéger l'île du Pilier et ses abords (85)
 - Avis sur le projet de document cadre régional concernant le photovoltaïque

Information du conseil :

- Information sur l'instruction nationale ZPF
- Bilan CSRPN 2024
- Organisation de la réponse à apporter au Syndicat des énergies renouvelables des Pays de la Loire
- Souhaits du CSRPN sur le contenu des rapports d'instruction
- Point sur l'évolution de l'autorisation environnementale et la gestion des avis sur les périodes sans séances
- Retour sur la rencontre avec la MRAE
- Points divers (travaux sur la haie...)

2- Réunions en commissions du CSRPN

La commission "**Espèces - Habitats**" s'est réunie 5 fois en 2023 : les 09/01/2025, 06/03/2025, 15/05/2025, 09/10/2025 et 04/12/2025.

Les sujets abordés sont mentionnés ci-dessous.

Avis de la commission :

- DEP 44 :
 - Avis sur une DEP en 44 concernant le projet photovoltaïque Donges 2
 - Avis sur une DEP en 44 concernant la dépollution du site industriel SOFERTI à Indre
 - Avis sur une DEP en 44 concernant la RD 723 à Bouguenais
 - Avis sur une DEP en 44 concernant la ZAC des Deux Ruisseaux à Thouaré-sur-Loire
 - Avis sur une DEP en 44 concernant la capture avec relâcher différé d'amphibiens au sein des ENS de Loire-Atlantique
 - Avis sur une DEP en 44 concernant la mise à 2x2 voies de la RD178 entre Viais et l'A83 et l'aménagement d'une voie réservée
 - Avis sur une DEP en 44 concernant le giratoire de la Pommeraye à Donges
 - Avis sur une DEP en 44 concernant la construction d'un entrepôt IDEA à Montoir-de-Bretagne (second passage)
 - Avis sur une DEP en 44 concernant la réfection du théâtre de la Mauvraie à Riaillé
 - Avis sur une DEP en 44 concernant la capture-relâcher d'amphibiens dans le cadre du projet d'aménagement des Relandières au Cellier
 - Avis sur une DEP en 44 concernant les travaux de réhabilitation de la résidence Le Charbonneau à Carquefou
 - Avis sur une DEP en 44 concernant le conservatoire de musique de Guérande (second passage)
 - Avis sur une DEP en 44 concernant le développement des nouvelles lignes de transport et la transformation du pont Anne de Bretagne

- DEP 49 :
 - Avis sur une DEP en 49 concernant l'extension de la carrière du Clos Melon à Doué-la-Fontaine
 - Avis sur une DEP en 49 concernant le projet de logements du quartier du Banneton à Écouflant
 - Avis sur une DEP en 49 concernant les travaux de restauration morphologique de l'Arceau sur la commune de Fontevraud-l'Abbaye
 - Avis sur une DEP en 49 concernant la construction d'un entrepôt logistique ICPE sur la commune d'Allonnes
 - Avis sur une DEP en 49 concernant la réhabilitation de l'ancien hôpital de Longué-Jumelles

- DEP 53 :
 - Avis sur une DEP en 53 concernant un projet de rénovation à Bonchamp-lès-Laval
 - Avis sur une DEP en 53 concernant l'extension de la carrière de la Hunaudière à Vaiges

- DEP 72
 - Avis sur une DEP en 72 concernant des travaux d'isolation à Sablé-sur-Sarthe
 - Avis sur une DEP en 72 concernant des travaux d'isolation à Cherré-au
 - Avis sur une DEP en 72 concernant la rénovation d'un bâtiment et la destruction de nids d'hirondelles
- DEP 85 :
 - Avis sur une DEP en 85 concernant des travaux de restauration d'ouvrage d'art sur l'autoroute A83 – viaduc de la Smagne (PIOM755) à Sainte-Hermine
 - Avis sur une DEP en 85 concernant des travaux de restauration d'ouvrage d'art sur l'autoroute A83 – viaduc de la Vendée Rive Gauche (PIOM 983) à Fontenay-le-Comte
 - Avis sur une DEP en 85 concernant la sécurisation de la digue des Trois Étiers à Noirmoutier-en-l'Île
 - Avis sur une DEP en 85 concernant la destruction et la perturbation intentionnelle de deux espèces de goélands en baie de l'Aiguillon et en baie de Bourgneuf
- DEP régionales :
 - Avis sur une DEP en 49 et 72 concernant la pose de clôtures le long de la voie SNCF
- Autres sujets :
 - Avis sur le projet de « pas à pas » biodiversité et photovoltaïque (base DDTM44) en lien avec le projet de document cadre régional
 - Présentation sur l'analyse de l'article L424-10 du Code de l'environnement
 - Présentation des OLD : principe de la démarche, calendrier et étude de la nécessité d'un rapporteur
 - Avis sur la méthodologie de simplification des instructions haies en Maine-et-Loire (49) dans le cadre de l'expérimentation du guichet unique national
 - Avis sur un projet d'APPB pour l'Écrevisse à pattes blanches sur différents cours d'eau en Sarthe
 - Avis sur la création d'un APPB sur le site de Grénébo à Pontchâteau (44)
 - Avis sur les projets d'arrêtés préfectoraux de destruction d'EEE accordés à l'OFB
 - Avis sur l'ajustement de la liste rouge régionale de la flore vasculaire
 - Information sur les travaux de mise à jour des listes de flore protégée

Information de la commission

Néant

3- Avis dématérialisés

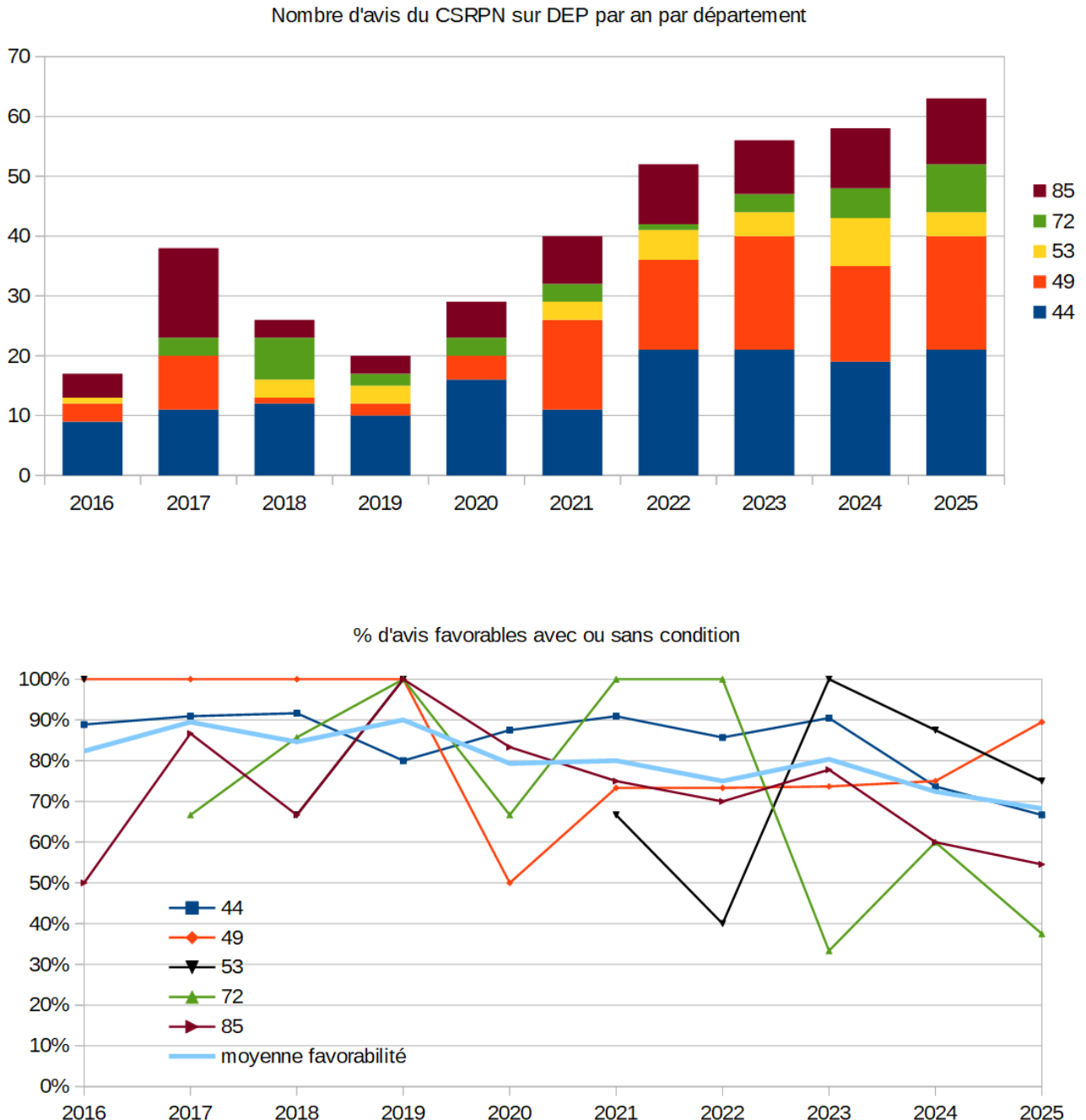
Les sujets abordés sont mentionnés ci-dessous :

- Avis sur une DEP en 49 concernant la démolition de deux logements à Corné, portée par la commune (DEP bâti hors seuil)
- Avis sur une DEP en 49 concernant la réhabilitation de logements locatifs sociaux – Résidences La Paperie (Saint-Barthélemy-d'Anjou) et La Meignanne (Angers), portée par PODELIHA (DEP bâti hors seuil)
- Avis sur une DEP en 49 concernant la réhabilitation de la cité des Roncières aux Ponts-de-Cé, portée par PODELIHA (DEP bâti hors seuil – 17 nids de moineaux)
- Avis sur un projet de réhabilitation de logements locatifs sociaux à Chalonnes-sur-Loire, porté par Meldomys
- Avis sur une DEP en 49 concernant le Choucas des tours en Maine-et-Loire

4- Statistiques sur les dossiers de demandes de dérogations espèces protégées (DEP)

Un total de 59 dossiers (dont un régional) de demandes de Dérogations Espèces Protégées ont été examinées en 2025.

Le nombre de dossiers par départements ainsi que la part d'avis favorables avec ou sans conditions aux DEP présentées sont représentées ci-dessous :



5- Temps consacré aux travaux du CSRPN par ses membres

Au cours de l'année, le temps consacré par les membres du CSRPN a été réparti de la façon suivante :

- Temps de réunion : 813 heures soit un équivalent de 101 jours (en journée de 8h).
- Temps de préparation des réunions par les membres : 584,5 heures soit 73 jours (en journée de 8h).
- Temps total (réunions + préparation des avis par les rapporteurs + préparation par l'ensemble des membres) : 4 445,5 heures soit 557 jours (en journée de 8h).

Voir le tableau en annexe.

5- Indemnisation des membres du CSRPN

Les membres du CSRPN perçoivent une indemnité d'exercice, liée à leur présence aux séances plénières du conseil et aux missions qu'ils exercent par délégation du conseil, conformément à l'article D.411-29-1 du Code de l'environnement, et arrêté le 4 juillet 2024.

Le montant de l'indemnité d'exercice prévue à l'article D.411-29-1 du Code de l'environnement allouée aux membres des CSRPN, à raison des séances de ce Conseil auxquelles ils participent, est fixé à 50 euros par journée complète et 25 euros par demi-journée.

Nombre de présences cumulés	Montant unitaire présence	Nombre de rapporteurs cumulés	Montant cumulés des indemnités de rapportages	Bilan des indemnités (rapportage + présence)	Bilan frais (repas + déplacements)	Total
119,5	50 €	31	2 030,00 €	7 580 € *	3 079,45 €** dont 1 417,3 € sur une formation***	10 659,45 €

* deux membres ne perçoivent pas d'indemnités

** hors frais non déclarés au 17/12/2025

*** Trois membres, dont deux ont sollicités un remboursement, ont participé en présentiel à Paris, les 20 et 21 mai 2025, à une formation intitulée : « Agir pour la biodiversité – Évaluation environnementale : comment évaluer les incidences des projets sur la biodiversité dans le cadre des études d'impact ? » Cette formation s'adressait aux agents des services instructeurs des DREAL et DDT, aux agents assurant des missions d'appui à l'Autorité environnementale, ainsi qu'aux membres des CSRPN et de l'Autorité environnementale.

Focus sur les indemnités de rapportages :

	Rapportage 200€ max	Rapportage 60€ (coef 2 possible)	Rapportage 30€ max
Nombre de rapporteurs	13	9	9
Montant calculé	1 400,00 €	420,00 €	210,00 €

L'arrêté le 4 juillet 2024 fixe les indemnités d'exercices, lorsque les membres participent à la rédaction d'un rapport :

- Les membres des CSRPN perçoivent une indemnité, partagée à parts égales, dont le montant est fixé à 200 euros pour la remise de leur rapport lorsqu'ils ont été désignés comme rapporteurs. rices pour l'examen d'un des dossiers suivants :
 - création comme réserve naturelle régionale les espaces ou propriétés présentant un intérêt pour la faune, la flore, le patrimoine géologique ou paléontologique ou, d'une manière générale, pour la protection des milieux naturels ;
 - élaboration du plan de gestion d'une réserve naturelle nationale ou régionale ;
 - élaboration ou révision de schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) ou de schéma régional de cohérence territoriale (SRCE).

- Les membres du CSRPN perçoivent une indemnité, partagée à parts égales, dont le montant est fixé à 60 euros pour la remise de leur rapport lorsqu'ils ont été désignés comme rapporteurs. rices pour l'examen d'un des dossiers suivants :
 - arrêté préfectoral de protection du biotope (APPB), de protection du patrimoine géologique (APPG) et de protection des habitats naturels (APPHN) ;
 - élaboration d'inventaire de zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) et de sites inscrits à l'inventaire national du patrimoine géologique (INPG) ;
 - élaboration de liste départementale des sites d'intérêt géologique ;
 - premier agrément de conservatoire régional d'espaces naturels ;
 - élaboration de liste régionale d'espèces protégées, de liste des données de sensibilité recensées dans le cadre de l'inventaire du patrimoine naturel au sens de l'[article D. 411-21-3 du code de l'environnement](#), de liste rouge régionale des espèces menacées, de listes d'espèces déterminantes au titre des ZNIEFF ;
 - proposition de reconnaissance de zones de protection forte au sens de l'[article 5 du décret n° 2022-527 du 12 avril 2022](#) pris en application de l'[article L. 110-4 du code de l'environnement](#) et définissant la notion de protection forte et les modalités de la mise en œuvre de cette protection forte ;
 - élaboration de liste locale d'évaluation d'incidences Natura 2000 au sens de l'[article R. 414-20 du code de l'environnement](#).

- Les membres des conseils scientifiques régionaux du patrimoine naturel perçoivent une indemnité dont le montant est fixé à 60 euros pour la remise de leur rapport, lorsqu'ils ont été désignés comme rapporteurs pour l'examen d'un dossier de demandes de dérogation aux mesures de protection des espèces et de leurs habitats relevant de l'article L. 411-2 (4° c) du code de l'environnement. La remise de ces rapports peut faire l'objet d'une double indemnité lorsque deux membres au maximum ont pris part à leur rédaction.

- Les membres des conseils scientifiques régionaux du patrimoine naturel perçoivent une indemnité, partagée à part égale, dont le montant est fixé à 30 euros pour la remise de leur rapport, quel que soit le nombre de rapporteurs, lorsqu'ils ont été désignés comme rapporteurs pour l'examen d'un des dossiers suivants :
 - demande de dérogation aux mesures de protection des espèces et de leurs habitats relevant de l'article L. 411-2 (4°) a, b, d et e du code de l'environnement ;
 - demande d'autorisation d'introduction de spécimens de certaines espèces dans le milieu naturel ;
 - demande de réalisation de travaux en réserve naturelle régionale ou nationale ;
 - demande d'autorisation de modification de l'état ou de l'aspect d'une réserve naturelle régionale ou nationale ;
 - demande de prorogation d'agrément de conservatoire régional d'espaces naturels ;
 - demande de réalisation de travaux modifiant l'état des lieux ou l'aspect du cœur de Parc national ;
 - arrêté préfectoral pris pour la lutte contre les espèces exotiques envahissantes ;
 - mise à jour de liste régionale d'espèces protégées, de liste des données de sensibilité recensées dans le cadre de l'inventaire du patrimoine naturel au sens de l'article D. 411-21-3 du code de l'environnement, de liste rouge régionale des espèces menacées, de listes d'espèces déterminantes au titre des ZNIEFF ;
 - tout autre avis requis par la réglementation en vigueur.

Annexe :
Tableau du temps consacré aux travaux du CSRPN par ses membres en 2025

CSRPN 2025										
Date	CSRPN	Durée	Nombre de présents	Total temps réunion	Nombre d'avis ayant nécessité un rapporteur	Nombre de rapporteurs	Total temps rapporteur	Nombre de dossiers sans rapporteurs	Temps de préparation réunion	Total temps (heure)
09/01/25	Commission espèces habitats	5	7	35,00	1	2	32	5	25	92,00
06/02/25	Séance plénière	6	15	90,00	0	0	0	6	49	139,00
06/03/25	Commission espèces habitats	6	7	42,00	1	1	16	8	35,5	93,50
03/04/25	Séance plénière	6	16	96,00	2	3	72	5	60	228,00
15/05/25	Commission espèces habitats	4	11	44,00	0	0	0	3	20,5	64,50
24/06/25	Votes en ligne	1	7	7,00	0	0	0	3	14,5	21,50
03/07/25	Séance plénière	7	7	49,00	3	7	168	7	39	256,00
04/09/25	Séance plénière	7	28	196,00	6	11	264	6	172	632,00
09/10/25	Commission espèces habitats	6	11	66,00	0	0	0	8	48	114,00
06/11/25	Séance plénière	7	26	182,00	4	8	192	4	108	482,00
20/11/25	Votes en ligne	1	6	6,00	0	0	0	3	13	19,00
04/12/25	Commission espèces habitats	3	7	21,00	0	0	0	7	28,5	49,50
TOTAL (en heure)				813,00			744,00		584,50	2141,50
TOTAL (en jour de 8h)				101,63			93,00		73,06	267,69
TOTAL par membre (en jour de 8h)										
*membres total du CSRPN=33				3,08			2,82		2,21	8,11
TOTAL par présent en séance (en jour de 8h)										
*moyenne du nombre de présents = 12,3				8,24			7,54		5,92	21,70
TOTAL (en jour de 24h)				33,88			31,00		24,35	89,23
TOTAL par membre (en jour de 24h)										
*membres total du CSRPN=33				1,03			0,94		0,74	2,70
TOTAL par présent en séance (en jour de 24h)										
*moyenne du nombre de présents = 15,2				2,75			2,51		1,97	7,23
2 jours pour un avis en CEH (16h00) ; 3 jours pour un avis en plénière (24h00)										
Forfait de préparation de réunion : 4h00, plus 30min pour chaque membre participant à la réunion par dossier nécessitant un avis										

Annexe : Bilan qualitatif du fonctionnement du CSRPN en 2025

Il s'agit ici de synthétiser les retours des membres sur l'année écoulée afin de dégager des axes de travail et d'envisager des pistes d'amélioration.

Retour d'expérience et points à améliorer

1. Impact et prise en compte des avis du CSRPN

- Plusieurs membres s'interrogent sur le poids réel des avis rendus :
 - Les éléments inscrits dans l'avis sont-ils systématiquement intégrés par les services instructeurs et les décideurs ?
 - Dans quelle mesure influencent-ils les décisions finales (modification substantielle, refus, prescriptions complémentaires) ?
- Cette interrogation renvoie à un besoin de meilleure visibilité sur le devenir des dossiers examinés et sur l'effectivité des avis rendus.

2. Participation, dynamique de groupe et organisation des séances

- **Participation en CEH** : Si l'érosion de la participation en CEH n'est pas flagrante à l'échelle de la seule année 2025, la comparaison avec le début de la mandature met en évidence une diminution du nombre moyen de participants (11,3 en 2022/2023 contre 8,2 en 2024/2025). Cette tendance invite à une réflexion sur :
 - la charge de travail,
 - la motivation dans la durée,
 - et l'adéquation du format des réunions aux attentes des membres.
- **Distinction plénière / CEH** : La différence entre séances plénières et CEH est perçue par plusieurs membres comme relativement artificielle.
 - Certaines CEH peuvent manquer ponctuellement de compétences spécifiques pour analyser certains dossiers de manière complète.
 - La segmentation actuelle peut nuire à la lisibilité du fonctionnement global du conseil.
- **Densité des réunions** : Certaines séances, notamment plénières, présentent une forte densité de dossiers.
 - Cela limite parfois le temps d'échange avec les pétitionnaires ou gestionnaires.
 - Les échanges internes au sein du conseil peuvent également s'en trouver réduits.

3. Dématérialisation des dossiers

- Le choix de limiter le passage en dématérialisé à des dossiers à moindres enjeux est jugé pertinent par plusieurs membres.
- Toutefois, des réserves importantes sont exprimées :
 - Difficulté à se forger un avis sur certains dossiers techniques sans bénéficier des éclairages apportés en séance par d'autres membres.
 - Perte de la richesse des débats collectifs, qui contribuent souvent à faire évoluer les positions individuelles.
 - Sentiment d'un glissement vers une logique d'expertise déléguée, en rupture avec la collégialité qui caractérise le fonctionnement du conseil.

- Le taux de réponse aux dossiers traités en dématérialisé est jugé insuffisant.

4. Évolution des pratiques et exigence dans l'examen des dossiers

- Il est observé une diminution régulière du taux de favorabilité des DEP.
 - Cette évolution pourrait traduire une montée en exigence du conseil, en lien avec la publication et l'appropriation progressive de doctrines.
 - Il est toutefois noté que ces doctrines ne sont pas toujours pleinement prises en compte dans les dossiers soumis.

Points positifs du fonctionnement en 2025

1. Organisation et animation des réunions

- Les membres saluent :La qualité de l'animation des séances, le respect du planning et des horaires, e bon déroulement général des réunions, L'excellent fonctionnement de la visioconférence (absence de difficultés techniques notables).
- Le respect du timing est particulièrement apprécié, notamment pour les membres se déplaçant sur de longues distances.
- L'état d'esprit général du conseil est souligné comme un point fort :
 - Débats sereins,
 - Exigence scientifique maintenue,
 - Sens des responsabilités,
 - Prise en compte des contraintes et réalités des pétitionnaires.

Cette qualité des échanges constitue un socle de confiance partagé entre les membres.

2. Qualité des échanges et des avis rendus

- Les débats entre membres sont jugés pertinents et constructifs.
- La qualité des synthèses produites (rapporteurs, président ou vice-président, secrétariat du CSRPN) est soulignée comme un élément structurant et rassurant.
- La transmission des documents par la DREAL, les DDT et la Région dans des délais satisfaisants, ainsi que l'alerte rapide des rapporteurs lors de la mise en ligne des dossiers, sont particulièrement appréciées.

Annexe : Recueil des sentiments positifs des membres du CSRPN

Afin de finaliser la préparation du webinaire de présentation du CSRPN et de la démarche de renouvellement 2027-2031, il a été proposé de faire apparaître des témoignages de membres actuels du Conseil. L'objectif était simple : recueillir, en quelques mots, ce que signifie pour eux le fait d'être membre du CSRPN et ce que cette expérience leur apporte.

Nous remercions les contributeurs pour la qualité et la sincérité de leurs retours, reproduits ci-dessous.

Témoignage 1

Ma participation au CSRPN représente plus qu'une simple contribution à la protection de l'environnement. Intégrer un réseau de spécialistes reconnus, issus de disciplines variées et tous mobilisés au service de la biodiversité, constitue une opportunité précieuse d'enrichir ma réflexion et de participer à des échanges collectifs de haut niveau. Ces interactions permettent de faire progresser les projets et les enjeux qui le nécessitent, dans une dynamique constructive et scientifiquement rigoureuse.

Par ailleurs, bien que la nomination au CSRPN soit accordée *intuitu personae*, en reconnaissance de compétences individuelles, cette participation valorise également l'expertise professionnelle. Il me semble qu'elle témoigne de la qualité et de la reconnaissance de nos travaux, tout en renforçant notre légitimité à intervenir sur ces questions à l'échelle régionale.

Je ne dis pas que ça représente du boulot, pour ne pas effrayer !!!

Témoignage 2

C'est très enrichissant de croiser les regards avec les spécialités des membres du CSRPN.

J'ai découvert le fonctionnement des processus de décision pour les espèces protégées et pour des projets transversaux comme la stratégie régionale biodiversité.

Témoignage 3

Une instance riche de fortes compétences, source d'enrichissement et de montée en compétences personnelles.

Une diversité de sujets abordés très importante, là aussi très enrichissante.

Si les séances sont denses et exigeantes, c'est aussi un plaisir de retrouver ou de découvrir et d'échanger avec des collègues aux origines diverses.

Moins positivement, c'est parfois aussi une source de stress devant le volume des documents pour la préparation des séances !

Témoignage 4

Être membre du CSRPN m'a permis de développer une méthode rigoureuse de lecture et d'analyse des dossiers, facilitant l'identification rapide des éléments essentiels à une meilleure prise en compte de la biodiversité dans les projets soumis et ainsi pouvoir y associer ma contribution.

Cette fonction m'a également amené à appréhender les enjeux sous des angles multiples, à participer aux échanges avec les porteurs de projets, afin de mieux comprendre leurs attentes et leurs contraintes, tout en ayant la possibilité de leur présenter les enjeux écologiques et de rappeler que la préservation de la biodiversité constitue aujourd'hui un impératif et non une option.

Les avis rendus au sein du CSRPN (solicitation d'avis et autosaisine) s'inscrivent dans une démarche collective : ils sont discutés, concertés et argumentés, garantissant la qualité scientifique et la pertinence des recommandations formulées pour éclairer la décision publique et accompagner les collectivités et services de l'État.